

Monsieur Michel MATHIEU Immeuble Rhône 10 place Oscar Niemeyer 94800 VILLEJUIF

Villejuif, le 10 février 2023

Objet : Réouverture de la négociation salariale et RDV avec les OSR

Monsieur le Directeur Général,

En date du 17 janvier 2023, un mouvement de grève inédit depuis 20 ans a frappé LCL. Cette mobilisation massive légitime notre demande de réouverture de la négociation salariale afin d'obtenir une Prime de Partage de la Valeur réellement conséquente pour tous ainsi qu'une augmentation générale.

Même si vous tentez toujours aujourd'hui de minimiser la réussite de cette mobilisation, elle ne fait pourtant aucun doute, puisqu'elle a déjà permis d'obtenir des mesures complémentaires que le Comex et vous-même considérez probablement comme des avancées. Elles demeurent pourtant de maigres concessions, insuffisantes au regard de l'investissement sans faille des salariés de LCL que vous reconnaissez pourtant si volontiers dans les vidéos que vous publiez.

A ce jour, notre demande de réouverture est restée lettre morte, mais vous avez accepté de rencontrer les représentants des 3 organisations syndicales représentatives ... le 1er mars seulement! Cette date est beaucoup trop éloignée. Vous ne pouvez décemment pas tergiverser plus longtemps. Si toutefois votre emploi du temps ne permettait pas cet entretien plus tôt, alors rouvrez la négociation salariale sans attendre, avec les moyens financiers ad hoc, ce qui est la demande de **FO LCL**.

Vous pourriez probablement nous recevoir avant le 1er mars. En effet, le 9 février 2023, vous avez pris le temps d'organiser une conférence téléphonique avec les managers. Au cours de cette réunion, vous avez réaffirmé que le taux de grévistes était de 15%. Pourtant, selon nos calculs, ce taux est plutôt de 30%, avec plus de 50% de grévistes dans certaines régions. Vous auriez également remercié « les consciencieux » qui n'ont pas fait grève. Nous sommes toujours étonnés qu'une entreprise et un groupe, se targuant d'être socialement responsables, en soient encore à dénoncer et fustiger le droit de grève, droit fondamental inscrit dans la Constitution. Mais au-delà de ce postulat, croyez-vous réellement que les salariés qui ont fait grève pour défendre leur pouvoir d'achat et leurs conditions de travail extrêmement dégradées ne sont pas consciencieux ? Savez-vous ce que les salariés endurent au quotidien pour être au rendez-vous de la satisfaction de leurs clients qui leur tient bien plus à cœur qu'à vous-même ? Cet engagement inaltérable, c'est par une juste rémunération et une juste répartition des profits que vous pourrez le récompenser.

Le 9 février, les résultats du groupe Crédit Agricole et de LCL ont été publiés. CASA annonce un résultat net part du groupe à 5.437 M€, le Crédit Agricole à 8.144 M€. Avec un résultat net de 932 M€ (+16% vs 2021) LCL a largement les moyens de répondre à notre demande de Prime de Partage de la Valeur plus conséquente et d'augmentation générale. Même s'il est indéniable que ces excellents résultats, dont seuls les salariés de LCL sont les artisans, permettent de verser un intéressement-participation en hausse, cela ne peut en aucun cas se substituer à la rémunération fixe, seule arme efficace pour lutter contre l'inflation, défendre le pouvoir d'achat et constituer des droits à la retraite.





Les salariés qui se sont mobilisés le 17 janvier ainsi que toutes celles et ceux qui ont signé la pétition (+ de 4000 signataires, soit environ 25% de l'effectif, et ce n'est pas fini) vous demandent, par notre voix, d'accepter nos revendications. Ils restent mobilisés et un autre mouvement de grève n'est pas à exclure. Pour « retrouver le calme et la sérénité qui prévalaient dans notre entreprise » et éviter cela, il vous suffit de tendre l'oreille pour les entendre. Il vous suffit de les écouter pour agir.

Plus que jamais, **FO LCL** souhaite *« renouer rapidement un dialogue social constructif ».* Cela passe par le respect des salariés et de leurs représentants ainsi que par une récompense financière à la hauteur de leur engagement.

FO LCL reste à votre disposition et ne doute pas que vous saurez répondre favorablement à notre demande, dans l'intérêt de l'entreprise, des salariés qui la composent et de ses clients.

Dans l'attente de vous lire, je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations.

Danièle GOURDET Déléguée Syndicale Nationale **FO LCL**





